CREPIM
Société par Actions Simplifiée -792 178 816 R.C.S. ARRAS
Siège social : Parc de la Porte Nord - rue Christophe Colomb
62700 BRUAY LA BUISSIERE France
Tél.: 03.21.61.64.00 Fax : 03.21.61.64.01
E-mail : contact@crepim.fr www.crepim.fr
SIRET 792 178 816 00015 / APE 7112B / T.V.A. FR85 792 178 816

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 08/11/2021

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-21-3332\A-R1

Matériau présenté par: VERITEX BV
Grevenhout 9
NL-3888 Uddel
Pays-Bas

Référence commerciale: CNH

Description sommaire :
PES enduit de PVC sur les deux faces
Mode de fixation : Non applicable
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Face mate
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 0.55 mm (déclarée par le client).
Masse volumique : 1162 kg/m³ (mesurée par le laboratoire).
Masse surfacique : 620 g/m² (déclarée par le client).
Coloris présenté : Bleu.

Nature de l'essai : NF P 92-503 - Essai au brûleur électrique
Référence du rapport d'essai : DO-21-3332\A-R1 du 08/11/2021

Classement : **M2** **sur face mate**

Durabilité du classement : Non limitée à priori
Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE
Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 08/11/2021

Signé
Signature de la personne ayant réalisé le classement

P.O. L. EVRARD

Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé
Signature de la personne autorisant le présent rapport

Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat
Whether or not to declare compliance with the specification, the uncertainty associated with the result was not explicitly taken into account
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale
Reproduction of this test report is only permitted in its full form
Le CREPIM ne peut être tenu responsable des informations relatives à l'élément testé. Ces informations sont fournies par le demandeur.
CREPIM cannot be held responsible for information relating to the tested element. This information is provided by the applicant